

N. 3.
Sénat de Belgique.

Séssion de 1833 à 1834

Projet d'Adresse en réponse au discours du Trône.

Sire,

C'est toujours avec une vive satisfaction que la Représentation Nationale revoit, au milieu d'elle, le Roi qui a réuni les suffrages de la Belgique et qui s'est associé si généreusement à ses destinées. Le Sénat se plaît à vous en renouveler l'assurance.

Les acclamations unanimes dont fut saluée la naissance d'un Prince qui sucera, pour ainsi dire, avec le lait, l'amour de nos institutions, auront convaincu votre Majesté, comme elles ont dû convaincre l'Europe entière, de l'attachement du peuple Belge, pour la dynastie de son choix.

Si la Nation hâte de ses vœux l'époque où un traité définitif avec la Hollande viendra mettre un terme aux sacrifices qu'ont faits jusqu'ici les deux pays, elle n'ignore pas cependant que les obstacles qui ont interrompu le cours des négociations ne doivent pas être attribués au Gouvernement de votre Majesté; elle se confie, Sire, dans votre politique sage et loyale; elle apprécie les avantages obtenus déjà par la convention du 21 Mai; elle attend avec calme la fin de nos démêlés politiques, certain que votre Majesté soutiendra avec fermeté les droits de la Belgique, tels qu'ils sont fixés et garantis par le traité du 15 novembre, et qu'elle n'y admettra aucune modification sans de justes compensations.

Nous applaudissons aux mesures prises au département de la Guerre, non-seulement pour perfectionner l'instruction et la discipline de notre armée, mais encore pour concilier ce qu'exige la sûreté du pays avec les intérêts des contribuables. De nouvelles économies, de ce chef, ont paru

possibles à notre Majesté, et nous sommes satisfaits d'apprendre qu'elles auront, incessamment, lieu.

Les projets de loi qui concernent le sort de nos braves militaires seront l'objet de notre attention toute spéciale.

Nous donnerons également tous nos soins à l'examen des projets relatifs aux nouveaux moyens de communication que réclame l'industrie, ainsi qu'aux lois constitutives de l'organisation provinciale et communale.

C'est avec un juste orgueil national que nous avons suivi du progrès des arts dans notre belle patrie, la patrie des Rubens et des Van Dyck. Les arts fleuriront de plus en plus sous un Prince qui regarde comme une de ses plus précieuses prérogatives de s'en montrer constamment le protecteur éclairé.

L'effort que prend l'industrie, dans les circonstances actuelles, l'incontestable accroissement des diverses branches de la fortune publique, l'augmentation des revenus de l'Etat, prouvant combien la Belgique renferme d'éléments de prospérité, cet état de chose facilite heureusement le dégrèvement des charges extraordinaires qui ont, pressé, cette année, sur la propriété foncière et dont le maintien aurait été rendu tout-à-fait impossible par la baisse du prix de céréales. Espérons que cette mesure ne sera pas sans influence sur le développement progressif de l'agriculture, cette source fécondante de la richesse nationale.

Plusieurs lois financières ont, sans contredit, besoin d'être modifiées, mais il importe de procéder à cette réforme avec prudence et circonspection.

Un point de la plus haute importance, parce qu'il influe puissamment sur notre crédit et sur les résultats des adjudications de travaux publics, c'est que le Budget des dépenses, comme celui des recettes, soit adopté dès le commencement de l'année; nous ne négligerons rien pour parvenir à un but si désirable, mais le plus sûr moyen de prévenir, par la suite, les retards dont les graves inconvénients se sont fait sentir pour l'exercice actuel,

serait, nous semble-t-il, de s'occuper, à la fin de chaque session, du budget de l'année suivante.

Notre Majesté peut compter sur notre empressement à concourir, avec Elle, au bien-être de la patrie, et nous considérerons toujours comme un de nos premiers devoirs de soutenir un trône, sauve-garde des libertés publiques.

Signés, Le Baron de Staßfurt,
Le Comte de Mérade,

De Haupey,
De Schiervel
& J. De Baillat.